



## Comité Technique du CEREMA du 20 mai 2014

En réponse à la seule déclaration faite par la CGT, la direction reconnaît des difficultés au démarrage de l'activité. Elle maintient que pour un établissement qui débute, ce démarrage se fait dans de bonnes conditions. Elle indique qu'elle surveille les ressources propres du CEREMA. Le léger retard de facturation constaté à ce jour n'est pas inquiétant. La facturation du stock 2013, plutôt plus élevée qu'attendu, permet à la direction d'être confiante sur l'atteinte de l'objectif de 21 millions € de recette de tiers. Elle confirme sa volonté d'utiliser toute la masse salariale du CEREMA. Cependant, le CEREMA n'a pas encore une vision fiable de cette dépense, car certains agents, qui n'ont pas encore leur arrêté d'affectation, sont toujours rémunérés par le ministère, tandis que d'autres, payés par le CEREMA, n'y travaillent plus.

Sur les autres interpellations de la déclaration (promotions, régime indemnitaire des experts techniques, revalorisation des frais de déplacements), la direction n'apporte aucune réponse.

La CGT rappelle le besoin d'une présentation et d'une discussion de la répartition du budget voté par le conseil d'administration dans le cadre de l'article 34 du décret 2011-184 concernant l'organisation et le fonctionnement du service. Pour la CGT l'absence de présentation de la répartition du budget par nature, type et implantation au comité technique ne permet à celui-ci d'évaluer si les moyens sont adaptés aux besoins des services pour leur fonctionnement. Or dès à présent, il est demandé aux agents de certains services de ne plus se déplacer, l'enveloppe étant largement entamé. Certaines formations sont reportées, voire annulées, ...

### **Point 1 pour information : l'Action Sociale**

La direction du CEREMA souhaite maintenir, au moins pour 2014, les CLAS. Cependant, il faudra trouver une solution pour l'Île-de-France. Quant au siège, il pourra être rattaché au CLAS inter-service comprenant la Dter CE. A la demande de la CGT différents sujets sont passés en revue :

#### a/ restauration

La direction explique que la cartographie de l'état des lieux est difficile (48 conventions différentes).

La CGT indique que malgré des situations hétérogènes, des agents n'ont plus les moyens de déjeuner dans les restaurants administratifs. Ce qui lui paraît essentiel, c'est d'avoir un reste à charge autorisant l'accès des agents à la restauration. La CGT rappelle l'importance des restaurants administratifs.

Le directeur général, sans apporter de précision, se dit sensible sur ce sujet et convient qu'il faut établir un état des lieux et un calendrier de discussion.

#### b/ Services Sociaux et médecine de prévention

La direction explique que la convention cadre est à la signature du secrétaire général du ministère, pour le maintien de l'accès aux services médico-sociaux régionaux.

La CGT s'interroge sur la discussion avec les médecins de prévention concernant leur cadre d'intervention (cadre et moyens alloués aux médecins et aux services).

#### c/ CGCV

La convention avec le CGCV est signée depuis le 20 mars. Les prestations du CGCV sont donc accessibles au tarif 1, soit à l'identique des agents affectés au ministère.

d/ arbre de Noël

Le CEREMA confirme la subvention individuelle de 40 € par enfant. La CGT demande si les compléments apportés par les services sont maintenus. La direction précise que ces compléments sont toujours à la discrétion des directeurs.

e/ retraités

La CGT rappelle que la prise en compte des retraités des ex-services composants le CEREMA doit relever du CEREMA et non des DREAL. La direction indique que tous ces retraités, ainsi que ceux issus du CEREMA, bénéficient des prestations collectives.

Au delà des CLAS, La CGT s'interroge sur la définition des orientations du CEREMA en matière d'action social.

A la question sur le niveau de centralisation et de déconcentration, ainsi que sur les moyens, notamment au siège, le directeur général n'apporte pas de réponse.

### **Point 2 pour information : projet stratégique**

L'objectif du directeur général est d'établir une stratégie avant le premier contrat d'objectif et de performance du CEREMA, soit au plus tard au premier trimestre 2015. Le directeur général précise qu'il a fait le choix d'une démarche participative.

La CGT indique qu'il serait souhaitable que les agents ayant candidaté et n'ayant pas été retenus aient un retour de la direction. Elle demande comment et sur quels critères ont été constitués les 15 groupes de travail.

Le directeur général précise que les agents retenus participent à titre individuel. Pour la constitution des groupes, un équilibre a été recherché entre classe d'âge, sexe, catégorie ...

Le directeur général indique qu'il va faire un retour aux agents non retenus.

La CGT est favorable à une démarche participative, mais rappelle les risques qu'elle comporte. Si la direction ne précise pas immédiatement qu'il y aura des arbitrages, elle risque de générer des frustrations, en particulier si des propositions issues des groupes de travail ne sont in fine pas retenues.

### **Point 3 pour information sur les effectifs**

Seul un calendrier a été donné. Un point sera fait en avril, août et décembre avec une présentation du bilan social au premier semestre de l'année suivante.

### **Points divers**

La CGT a rappelé l'urgence de donner suite à la revendication des ETST de la révision de leur PSR. Elle précise que le mécontentement des ETST est fort et doit être entendu.

La CGT a attiré l'attention sur les charges de travail, notamment des agents du siège, certains étant proches du burn-out.